

**MAIRIE DE RIGNAC**  
**46500**

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 janvier 2024**

**Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2024**

**Membres présents :** Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M. LACAYROUZE Francis, M. MAGAL Jonnhy, M. PRAZ Nicolas, M. SANZ Alain, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

**Absents :** Mme MONTEIL Linda, Mme MAZET Angéline,

**Procuration :** Mme MAZET Angelina à M. PRAZ Nicolas

**Secrétaire de séance :** M. MAGAL Jonnhy

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2023

**Délibérations :**

- Désignation de représentants aux commissions du Parc
- Désignation des représentants au SYDED
- Motion SNCF
- Approbation des RPQS AEP – Production et distribution
- Branchement assainissement sanitaire Halle

**CAUVALDOR**

**Questions diverses**

**Début de séance : 20 h 30**

**Procès-verbal du 30 novembre 2023**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DU PARC**

Dans sa séance du 15 décembre 2023, le Comité syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy a validé le renouvellement des commissions thématiques pour tenir compte notamment de la nouvelle organisation de l'équipe technique :

Commission Environnement / Commission Gestion de l'espace / Commission Développement territorial / Commission Médiation

Pour rappel:

**1 - Rôle des commissions:** Commissions thématiques consultatives – Avis sur dossier – 3 à 5 réunions /an

**2 – Composition:** Ces commissions sont ouvertes aux élu.e.s, aux partenaires socio-professionnels et aux associations du Parc.

**3 – Thème des commissions**

**Commission environnement:** volets eaux, milieu naturels, géologie, Gestion des bassins versants

protection et gestion des milieux naturels - Gestion de la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot

**Commission gestion de l'espace:** volets agriculture aménagement du territoire \_ urbanisme – paysage – énergie – Filière agricole – documents urbanisme – aménagements centre bourg – paysage et patrimoine bâti – mobilité et déplacements - pollution lumineuse et ciel étoilé – stratégie économies énergie et ENR

**Commission développement territorial:** volets économique – tourisme – artisanat – commerces et service emplois- Ecotourisme – Savoir-faire artisanaux et filières locales – service à la population – Géoparc – Transition économique – Politiques territoriales

**Commission médiation,** volet culture, éducation, jeunesse, communication, participation citoyenne, vie associative – programme culturel et animations Parc – culture Occitane – éducation au territoire et développement durable – actions collectives – dynamisme associations et vie sociale – observatoires participatifs

#### **4 Fonctionnement**

Chargés de l'animation et préparation de l'ODJ – Invitations et compte rendus des commissions – inter commissions

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur PRAZ Nicolas se déclare candidat à la Commission environnement

Madame CHALAUX Pascale se déclare candidat à la Commission gestion de l'espace

Madame VILLEMENONTE DE LA CLERGERIE Odile se déclare candidat à la Commission développement territorial

Monsieur SANZ Alain se déclare candidat à la Commission médiation

Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de désigner :

**-Monsieur PRAZ Nicolas** se déclare candidat à la **Commission environnement**

**-Madame CHALAUX Pascale** se déclare candidat à la **Commission gestion de l'espace**

**-Madame VILLEMENONTE DE LA CLERGERIE Odile** se déclare candidat à la **Commission développement territorial**

**-Monsieur SANZ Alain** se déclare candidat à la **Commission médiation**

#### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYDED**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif. Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doit être aujourd'hui désigné au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de

gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

**Monsieur SANZ Alain** se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de désigner :

- **Monsieur SANZ Alain**, comme référent « environnement » de la commune.

### **MOTION SNCF**

Monsieur le maire expose les motifs de l'amendement proposé :

Dans sa session du 11 décembre 2023, le conseil départemental du Lot a pris une motion en faveur d'une proposition d'amendement au Projet de Loi de Finances 2024, adresser à Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, afin de créer une

**« ristourne fiscale spécifique aux entreprises et aux ménages du Lot au motif d'absence de desserte ferroviaire nationale ».**

Le Présent du département demande aux conseils municipaux de soutenir cette motion qui va dans le sens de la favorisation des transports Lotois.

- Considérant le principe d'égalité devant les charges publiques, principe qui énonce que les citoyens doivent être égaux devant les prélèvements qu'on exige d'eux pour financer les dépenses publiques ou les services rendus par les politiques publiques,
- Considérant le dynamisme de nos entreprises, la vitalité de notre tissu industriel et l'attractivité de notre territoire,
- Considérant qu'en matière de politique publique ferroviaire, le Lot devrait normalement être desservi par un Train d'Equilibre du Territoire de manière régulière à travers la liaison Paris – Orléans – Limoges Toulouse et par des trains de nuit (Paris – Rodez / Paris – Aurillac / Paris – Latour de Carol),
- Considérant que pour la liaison POLT, ce service n'est, en temps normal, rendu qu'à 50% à la population lotoise puisque sur 10 trains au départ de Paris, seule la moitié d'entre eux poursuit jusqu'à Souillac, Gourdon et Cahors,
- Considérant par ailleurs que les conditions d'exploitation de ce service assurées par l'opérateur SNCF ne répondent en rien aux standards de ponctualité, fiabilité, régularité, confort et qualité,
- Considérant que, depuis 40 ans, les temps de trajet sur cet axe ne cessent de se rallonger,

- Considérant que, pour le cas spécifique des trains de nuit, leur suppression est devenue la norme (55 suppressions depuis le 1er juillet) et leur circulation l'exception,
- Considérant que les travaux à venir sur l'infrastructure courant 2024 vont dégrader encore plus cette desserte déjà passablement insuffisante alors que le maintien d'une circulation de trains est techniquement possible,
- Considérant que le Lot pratique la solidarité nationale à l'envers, en finançant par exemple des infrastructures que d'autres territoires n'ont pas eu à financer, comme l'équipement en fibre optique ou le TGV dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO),
- Considérant que le Gouvernement n'entend pas, à court ou moyen terme, remédier à cette situation qui confine au mépris des habitants du Lot,
- Considérant, dans ces circonstances, qu'il est injuste de demander aux ménages ou entreprises lotoises de s'acquitter du même taux d'imposition que celui pratiqué dans les territoires bénéficiant d'une desserte ferroviaire de qualité,

#### AMENDEMENT PROPOSÉ

- Article premier : « Les ménages et entreprises du Lot bénéficient, à compter du premier janvier 2024, d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt modulés en fonction du nombre de trains Intercités ou du nombre de trains de nuit desservants les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Figeac ».

Suite à la lecture de la motion, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** cette motion.
- **CHARGE** monsieur le maire de donner les suites à cette affaire.

#### ADOPTION DES RAPPORTS RPQS 2022 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable).

Les rapports RPQS 2022 ont été transmis aux conseillers municipaux. Ceci afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance.

Pour info :

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Autoire, Carennac, Gintrac, Lavergne, Loubressac, Mayrinhac-Lentour, Miers, Padirac, Rignac, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Médard-de-Presque, Thégra

Le service public d'eau potable dessert 3 500 habitants au 31/12/2022 (3 500 au 31/12/2021).

Le service public d'eau potable dessert 2 280 abonnés au 31/12/2022 (2 263 au 31/12/2021)

#### PROJET DE CREATION D'UN SANITAIRE PUBLIC

Situation d'avancement du projet du sanitaire à créer à la halle,

-Le permis de construire a été déposé

Afin d'avancer dans les préparatifs de cette création. Monsieur le maire a demandé un devis pour l'extension et le branchement de ce sanitaire à l'assainissement collectif existant du bourg.

La connexion s'effectue sur un regard de visite situé sous la voie communale n° 113 qui sera refaite en 2024.

#### CAUVALDOR :

SCOT (schéma de cohérence territoriale de Cauvaldor)

Le SCOT définit le territoire de Cauvaldor selon une organisation en 6 bassins de vie.

Le territoire, qui comptait initialement 83 communes, en compte désormais 77 après créations des communes de nouvelles de Sousceyrac-en-Quercy, Cressensac-Sarrazac et Le Vignon-en-Quercy.

Un bilan obligatoire tous les 6 ans

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cauvaldor a été approuvé le 16 janvier 2018 par délibération du Conseil Communautaire.

Il a fait l'objet d'une modification de droit commun, approuvée par délibération du 25 mai 2021.

En application de l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, le SCOT doit faire l'objet d'un bilan permettant l'évaluation de son premier cycle de vie de 6 ans, et d'une délibération en Conseil Communautaire.

## **WIFI PUBLIC** : (Synthèse utilisation 2023)

Borne WIFI public lotois a été installée dans la commune en 2019.

Voici les principales statistiques de connexion pour l'année 2023 :

Total de sessions de connexion : **1 695** (*Un utilisateur peut se connecter plusieurs fois*)

Nombre d'utilisateurs différents : **119**

Données reçues par les utilisateurs : **42 Go**

Temps cumulé de connexion de tous les utilisateurs : **25j 23H 53m**

Durée moyenne de connexion : **22m 36s**

Durée maximale de connexion : **12H**

## **OBLIGATION SCOLAIRE** :

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil du courrier reçu de l'inspecteur d'académie : Objet : - enfants soumis à l'obligation scolaire :

- article 49 de la loi n° 2021-1109 du 24/08/21 confortant le respect des principes de la République  
- article L131- 6 du code l'éducation Comme le prévoit l'article L 131-6 du code de l'éducation : « chaque année, à la rentrée scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde. » Au-delà de cette obligation légale, compte tenu du contexte actuel, il semble nécessaire que nous puissions assurer le nécessaire accompagnement de tous les enfants.

## **RPI L'ETOILE** :

### **-Participation à l'édition d'un livre de cuisine**

Dans le cadre du salon du chocolat qui se tiendra à Alvignac le 24 février 2024, les écoles du RPI vont réaliser un livre de cuisine qui va être tiré à 200 exemplaires. Cela va nécessiter l'impression de 4 400 copies couleur. Le montant d'une copie couleur étant approximativement de 0.0576 € x 4400 = 253.44 € (auquel il faut ajouter le prix du papier).

Après délibération du conseil municipal la commune de RIGNAC prendra en charge (au prorata du nombre d'enfants) une partie des impressions couleurs.

### **-Compte rendu du comité syndical du 11 décembre 2023 à Rocamadour**

Le prix des repas reste identique à celui de 2023 (convention avec le Pech de Gourbière) ,

Demande des enseignantes d'équiper d'un copieur couleur les écoles de Rocamadour et d'Alvignac,

Attribution d'une aide de la région Occitanie à 2 postes d'accompagnateur (pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2026),

Transports « sorties scolaires » : 3 devis établis.

## **PLAQUES COMMÉMORATIVES 2024** :

Suite à la volonté de Monsieur Raphaël Daubet, Président de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, de monsieur TERLIZZI Vice- Président délégué en charge à la culture et des élus de la commission thématique culture, de rendre hommage aux personnalités ayant joué un rôle artistique et culturel majeur sur le territoire du CAUVALDOR, le service Culture a pour ambition la création de dix nouvelles plaques commémoratives pour l'année 2024. Ces plaques commémoratives ont un objectif historique et pédagogique retraçant les événements les plus significatifs de la vie de ces personnalités et leurs liens avec le territoire. Elles sont apposées sur les lieux ayant compté pour ces hommes et ces femmes. La commission thématique Culture priorisera les 10 plaques à réaliser en 2024 en commission thématique du mercredi 29 novembre.

## **QUESTIONS DIVERSES** :

### **CHANGEMENT DE NOM DE COMMUNES** :

A compter du 01 janvier 2024 :

- |                                       |         |                      |
|---------------------------------------|---------|----------------------|
| - Castelnau-Montratier-sainte-Alauzie | devient | Castelnau-Montratier |
| - Céreste                             | devient | Céreste-en-Lubéron   |

- Coulonges	devient	Coulonges-les-Hérolles
- Jugon-les-Lacs-commune nouvelle	devient	Jugon-les-Lacs
- Saint-Paul	devient	Saint-Paul-sur-Yenne
- Saint-Rémy-la-Vanne	devient	Saint-Rémy-de-la-Vanne
- Quissac	devient	Quissac du causse

**PLAN VIGIPIRATE :**

**Courrier de la préfecture : Réactivation du plan Vigipirate au 15 janvier 2024**

Je vous informe qu'à compter du 15 janvier 2024, le Premier Ministre a décidé de ramener la posture Vigipirate au niveau "Sécurité renforcée - Risque attentat", sur l'ensemble du territoire national. Ce niveau d'alerte atteste toujours d'un niveau de menace terroriste durablement élevé. Je vous rappelle ainsi qu'une vigilance toute particulière doit être maintenue sur la sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ainsi que des bâtiments publics et institutionnels. Les rassemblements liés aux manifestations religieuses, sportives et culturelles feront également l'objet d'une attention toute particulière. Tout comportement ou mouvement qui pourrait soulever des inquiétudes doit être immédiatement signalé aux services de Police ou de Gendarmerie

**RECYLERIE :**

Janvier 2024 : ventes les mardis et samedis de 9h à 12h 30 -Collectes les jeudis de 14 h à 17h.

**ASSOCIATION SOLHIA LOT :**

Issu d'une longue histoire commencée dès 1924 par la création de la Ligue nationale contre le taudis, le mouvement SoliHa (Solidaires pour l'Habitat), est présent dans la totalité des départements et sur les DOM-TOM. Il porte dans ses gènes l'expertise habitat vouée aux familles les plus modestes.

Dans le Lot, l'association SoliHa Lot est basée à Cahors, 64 bd Gambetta, et à Figeac, 1 Place Vival.

Reconnue « association d'intérêt général », l'association SoliHa Lot est subventionnée par le Conseil Départemental du Lot. Les conseils et accompagnements qu'elle prodigue sont dénués de tout intérêt financier ou politique et l'on peut s'adresser à elle en toute confiance.

Notice avec compléments informatifs sur la fiscalité du dispositif et des supports de communication disponible en mairie.

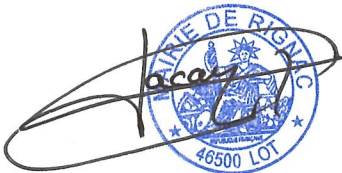
***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.***

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : 22 février 2024 à 20 heures 30**

Pour extrait conforme,  
Fait à Rignac, le 18 janvier 2024

Le Maire,  
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance  
Jonhny MAGAL



Handwritten signature of Jonhny Magal in black ink, with a large, stylized signature in blue ink below it.

Handwritten signature in black ink.

Handwritten signature in black ink.